

Habilitation électrique B1TL/B2TL véhicules - Maintien de qualification

Présentiel

Public

- Tout travailleur déjà habilité aux travaux sous tension véhicules et souhaitant maintenir son titre d'habilitation afin d'intervenir sur pack batterie dont :
 - la tension est supérieure à 60V
 - et/ou la capacité est supérieure à 275 Ah



Prérequis

- Avoir suivi une formation initiale et disposer d'un titre d'habilitation B1TL et/ou B2TL véhicules
- Lettre d'engagement employeur à télécharger via le lien ci-dessous et à compléter et nous retourner signée
https://www.forvatec.com/wp-content/uploads/2025/11/Lettre-dengagement-formation-RECYCLAGE-TST-IEVE_11012025.pdf



Durée

14.00 Heures

Effectif

2 Jours

De 2 à 4 Personnes

Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences nécessaires afin de réaliser des travaux sous tension sur les véhicules à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une énergie embarquée, dans le respect des normes NF C18-505-1 et NF C18-505-2-1
- Acquérir les savoirs et savoir-faire permettant de maintenir son habilitation électrique B1TL-B2TL véhicules

Contenu pédagogique

LA THEORIE (en salle)

• **Rappels sur le travail TST IEVE**

Risques électriques et prévention / La réglementation / Opérations sur batterie / Exigences article 8 (TST) / Les principes de base des TST / Les opérations TST

• **Retour sur expérience**

Partage des expériences / Vidéos / Prise de notes

• **Stockage et transport de batterie**

Locaux et emplacements de stockage batterie / Locaux et emplacements de charge batterie / Conduite à tenir en cas de véhicule/engin accidenté / Transport des batteries / Numéros ONU / Conditionnement des batteries / Recyclage des batteries

• **Les évolutions techniques et réglementaires**

Info - Intox ? / Prise de notes

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

• **Mises en situations**

Entretien des bornes, les liaisons nues ou le corps de la batterie / Recenser les écarts observés lors d'une opération de Travaux Sous Tension avec gestion d'une interruption de travail

• **Analyse des pratiques**

Consignes / Les principaux écarts observés / Les bonnes pratiques

HABILITATION ELECTRIQUE

• Epreuve théorique : QCU

• Epreuve pratique sur pack batterie de véhicules : Remplacer et nettoyer un ou des éléments de batterie / Gérer une interruption de travail ainsi qu'un changement de chargé de travaux

A l'issue de la formation, un avis sur habilitation électrique sera émis dans un délai maximal d'un mois

Titres d'habilitation proposés : B1TL/B2TL véhicules

IMPORTANT

Conformément à l'arrêté du 21 novembre 2016 :

- L'organisme de formation doit disposer de la lettre d'engagement signée par l'employeur en début de formation.
- La vérification des prérequis est effectuée en début de stage. Elle conditionne la poursuite de la formation.
- La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle et vêtements de travail adaptés aux travaux visés.

**Modalités d'accès à la formation**

- Plan de formation

**Modalités et méthodes**

- Formation présentielle avec évaluations individuelles théoriques et pratiques réalisées au cours de la formation
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratiques à l'atelier

**Compétences du formateur**

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique (travaux sous tension sur IEVE) et pédagogie
- Formateur expérimenté dans le domaine de l'habilitation et disposant des habilitations électriques obligatoires

**Moyens pédagogiques**

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- Vidéos
- EPI/EPC, matériel et pièces pédagogiques

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

**Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage**

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

**Formalisation à l'issue de la formation**

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

**Personnes en situation de handicap**

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

**Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation**

- Le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
 - de son titre d'habilitation électrique
 - de ses équipements de protection individuelle et vêtements de travail adaptés aux travaux sous tension (cf. Lettre d'engagement signée par l'employeur)

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

